

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

Collectif	المفقودون DISPARUS
des	DISPARUS المفقودون
familles	المفقودون DISPARUS الأسرة
de	DISPARUS المفقودون
disparu(e)s	المفقودون DISPARUS
en	DISPARUS المفقودون
Algérie	المفقودون DISPARUS

REVUE DE PRESSE

Décembre 2015

Table des matières

El Watan, 06.12.2015, 4e forum des droits de l'Homme à Béjaïa : «La loi sur les associations est un frein».....	02
Liberté, 08.12.2015, Rapport sur les atteintes aux libertés civiles et des droits de l'homme : Amnesty International accable de nouveau l'Algérie.....	04
El Watan, 09.12.2015, Journée internationale contre la corruption : L'AACC interdite de célébration publique.....	06
El Watan, 09.12. 2015, Les entraves se multiplient : Le pouvoir sort ses griffes.....	07
El Watan, 10.12.2015, La loi rétrécit leur champ d'action : Sale temps pour les ONG...	08
Liberté, 10.12.2015, Respect des droits de l'homme : L'Algérie constamment épinglée par les ONG.....	11
Liberté, 10.12.2015, La LADDH dresse un constat accablant de la situation des droits de l'homme : Me Dabouze : “On légifère pour les voleurs !”.....	13
El Watan, 10.12.2015, «Un premier pas positif, mais pas suffisant», selon H. Oussedik...	14
Liberté, 10.12.2015, Atteinte au droit de réunion et de militantisme, étouffement de la presse et violences contre les femmes : Les préoccupations d'Amnesty International en Algérie.....	16
El Watan, 10.12.2015, Une régression en matière de respect des libertés.....	18
El Watan Weekend , 11.12.2015, Libertés peut-on encore parler ? Interdit de critiquer ! (sinon attention à vous).....	19
El Khabar, 13.12.2015, عائلات مفقودين في الجزائر تطالب الحكومة بتوقيع اتفاقية دولية.....	22
Liberté, 13.12.2015, Programmée par la LADDH, la LADH et la CMODH : Interdiction d'une rencontre maghrébine sur les droits de l'Homme à Alger.....	24
El Khabar, 14.12.2015, قسنطيني يهاجم وزارة الخارجية : سبعة جزائريين لا زالوا بمعتقل غوانتانامو.....	29
Ennahar, 14.12.2015, فاروق قسنطيني يؤكد أن ملف المفقودين طوي بقبول من اغلب عائلاتهم.....	30
L'oranaï, 17.12.2015, “Une image, une histoire, une mémoire”: Nora Zaïr “expose” le drame des disparus.....	32
El Khabar, 19.12.2015, أحزاب غير معتمدة تلقتي بمقر حزب بن 10 : تنتظر الترخيص منذ عامين واري.....	33
TSA, 21.12.2015, « Je ne peux pas dire que c'est Toufik ou Tartag qui ont ordonné de faire disparaître nos proches ».....	35
Liberté, 22.12.2015, Mme Christiane Taubira évoque l'affaire des moines de Tibhirine : “Les familles des victimes veulent savoir”.....	38
El Khabar, 22.12.2015, فرنسا تضغط : "وزيرة العدل الفرنسية تحدثت عن" حرص عائلاتهم على معرفة الحقيقة.....	40
على الجزائر برهبان تبيحيرين	
Rapporteur, 23 décembre 2015, Justice / Tragédie nationale: Lueur d'espoir pour les familles des disparus.....	42
Echorouk, 23.12.2015, الجدل يعود حول رهبان تبحرين والمفقودين : قسنطيني: الجيش بريء وملف المفقودين طواه ميثاق السلم.....	44

El Watan, 06.12.2015, 4e forum des droits de l'Homme à Béjaïa : «La loi sur les associations est un frein»



Le coup d'envoi du quatrième Forum des droits de l'homme a été donné hier à la maison de la culture Taos Amrouche de Béjaïa à l'occasion de la célébration de la 67e anniversaire de la proclamation de la déclaration des droits de l'homme, le 10 décembre 1948.

Cette édition, placée sous le slogan «Focus sur les droits : un droit, une association» est un espace dédié aux associations et organisations qui activistent pour la défense des droits humains. Ainsi, l'ouverture a été marquée par la présentation de quatre projections de films documentaires réalisés dans le cadre d'une formation pilotée par le Comité international pour le développement des peuples : La loi 12/06 sur les associations de Madjih Serrah ; Métier anonyme de Fateh Benamara qui est allé à la rencontre des éboueurs sur leur lieu de travail ; Jmaâ Liman de Heouchat et Ferroudja Brahim qui traite de la liberté de culte et enfin Le voir avant de mourir de Yakhlef et Khadidja Markemal qui revient sur la question des disparus en Algérie.

Par ailleurs, les organisateurs de ce Forum, la Ligue algérienne de défenses des droits de l'homme (LADDH) et le centre de documentation sur les droits de l'homme (CDDH) ont programmé une série de communications liées aux droits humains.

D'emblée, Saïd Salhi, vice-président de la LADDH, a déclaré que «l'Algérie vit une situation inquiétante où plusieurs défis doivent être relevés, notamment la question de gouvernance, de la stabilité économique et sécuritaire. Notre pays vit une crise économique qui menace les acquis en termes de droits économiques et sociaux, car cette crise mettra certainement à mal ces droits qui impacteront la vie du citoyen».

L'heure est à la résistance

Au sujet de la Loi fondamentale du pays, il dira que «nous n'avons aucune visibilité de ce qui pourrait être la constitution sur laquelle nous avons donné un avis».

Dans le contexte du slogan de ce quatrième forum, l'orateur regrette que «la nouvelle loi des associations qui est aujourd'hui contestée, car elle va à l'encontre des libertés des

associations, constitue un frein pour l'émancipation et le développement de la société civile algérienne. Nous plaillons pour son changement. Nous ne sommes pas interdits, mais on doit avoir cette qualité juridique pour qu'on puisse élargir nos activités».

De son côté, Achour Idir, secrétaire général du Conseil des lycées d'Algérie (CLA) a estimé, dans le même sens, que «l'heure est à la résistance parce qu'il y a volonté de la part du pouvoir de réduire le champ de la liberté». Pour lui, la signature de la charte d'éthique dans le secteur de l'éducation en est une preuve.

«Cette dernière remet en cause les droits syndicaux. Elle vise à avorter tout mouvement de contestation dans le secteur de l'éducation.» Le conférencier juge inutile que son syndicat signe cette charte parce que, dans le fond, «elle est un rappel des statuts de la Fonction publique et du secteur de l'éducation.

Et dans la forme, une charte est destinée aux professions libérales et aux individus qui ne sont pas représentés par une tutelle». Arar Abderrahmane, président du réseau Nada, a axé son intervention sur les droits des enfants en Algérie.

«Certes, l'Algérie a beaucoup investi dans ce domaine, mais il reste le problème du manque de la qualité des services, notamment dans la formation, l'accompagnement, la médiation...» Avant d'appeler à ce que les dispositions de la nouvelle loi soit accélérées et les dispositifs soient mis en place rapidement.

La situation des enfants en Algérie est alarmante au point que les chiffres le démontrent amplement. Selon Arar Abderrahmane, «on parle de 5000 cas de violences sexuelles sur des enfants, 13 000 mineurs présentés devant le parquet, ce qui dénote que les enfants évoluent dans un environnement violent et non favorable».

Il préconise le renforcement du système d'alerte et ne pas compter uniquement sur les numéros verts des services de sécurité, agir dans les quartiers et renforcer la collaboration entre les associations et les pouvoirs publics parce qu'en ce moment, il a été ressenti beaucoup de distance et de méfiance entre les deux parties.

Nordine Douici

Liberté, 08.12.2015, Rapport sur les atteintes aux libertés civiles et des droits de l'homme : Amnesty International accable de nouveau l'Algérie



Le langage de répression adopté par les gouvernants à l'égard des défenseurs des droits de l'Homme et des militants de la liberté d'expression a fait réagir Amnesty International qui accable de nouveau l'Algérie. Dans une déclaration rendue publique, le 4 décembre, l'organisation qui milite pour la libération des prisonniers d'opinion et le respect de l'ensemble des droits civils présente les dernières arrestations et poursuites multipliées par les services de sécurité contre les dissidents et détracteurs du gouvernement comme une sérieuse atteinte aux "libertés qui sont de plus en plus menacées en Algérie", et ce, en violation "des droits humains internationaux, du pacte international relatif aux droits civils et politiques et des garanties constitutionnelles relatives à la préservation des droits d'expression et de réunions pacifiques", s'est-on indigné, non sans dénoncer le recours "aux tribunaux pour faire taire la dissidence, en utilisant un arsenal de lois répressives". Amnesty International a dans la même déclaration, dont nous détenons une copie, fustigé l'application des dispositions du code pénal pour "restreindre la liberté d'expression", y compris l'humour. On a rappelé, à ce titre, la peine de prison écopée, récemment, par le dessinateur d'El-M'Ghair dans la wilaya d'El-Oued et de nombreux militants condamnés pour des déclarations qu'ils ont postées sur Facebook, ainsi que les militants de la coordination nationale de la défense des droits des chômeurs et les manifestants de Tamanrasset qui se trouvent sous contrôle judiciaire avec pour chefs d'inculpation attroupement et atteinte à l'ordre public. Amnesty International appelle ainsi les autorités algériennes à "annuler les condamnations et les accusations portées à l'encontre de ces militants pacifiques, poursuivis uniquement pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression et de réunion". Les législateurs algériens, recommande-t-on, doivent se pencher sur l'amendement des lois criminalisant les libertés civiles et qui punissent la dissidence pacifique à des peines de prison.

Les rédacteurs de la déclaration reviennent sur le grave incident qui s'est produit en octobre dernier à El-Bayadh suite à la perquisition du domicile du journaliste et militant Hassan Bouras, actuellement sous les verrous.

Suivant l'ordre chronologique des affaires, on a également cité le cas du caricaturiste d'El-Oued, Tahar Djehiche, condamné le 17 novembre à une peine de prison de six mois passible d'une amende de 500 000 DA pour avoir "insulté" le président Abdelaziz Bouteflika dans un dessin satirique et "incité" les autres à se joindre à la protestation menée contre le gaz de schiste dans un commentaire posté sur sa page Facebook. L'affaire des sept membres du

mouvement dit Mafrat dans la wilaya de Tamanrasset a également été citée. Condamnés à une année de prison assortie d'une amende de 5 000 DA, les mis en cause, Dahmane Zenani, Dahmane Kirami, Abdelali Ghellam, Mohamed Boukhari, Ahmed Benzamit, Fathi Hami et Mbarek Ramadani, sont poursuivis pour "rébellion", "attroupement non armé" et "incitation" d'autres à se joindre à des "rassemblements non armés", au cours de manifestations organisées entre 2014 et 2015.

Les sept accusés sont actuellement en liberté en attendant le résultat de leur appel. La prochaine audience devant le juge, prévue hier, a été reportée jusqu'au 21 du mois en cours. La liste des dépassements et des activistes égarés dans les couloirs des tribunaux est encore longue. Amnesty International l'avait minutieusement détaillée pour étoffer ce rapport accablant.

R.K.

El Watan, 09.12.2015, Journée internationale contre la corruption : L'AACC interdite de célébration publique

Le 9 décembre de chaque année, le monde célèbre la Journée internationale contre la corruption. Un fléau bien connu en Algérie au gré des scandales qui se suivent, touchant même à la souveraineté nationale.

L'Association algérienne de lutte contre la corruption (AACC) a dénoncé, à travers un communiqué rendu public hier, l'interdiction qui lui a été faite de célébrer publiquement cette journée. Intitulé : «Aidez-nous à ne pas passer cette journée sous silence», ce communiqué souligne que «le gouvernement algérien ne se contente pas de “bouder” cette importante journée : il empêche la société de le faire.

C'est ainsi que l'AACC vient encore une fois, et ce, pour la sixième année consécutive, d'être interdite de célébration publique de la Journée internationale de lutte contre la corruption». L'AACC estime que cette interdiction, se traduisant par le refus des demandes d'autorisation d'activités publiques dans plusieurs wilayas, «est aggravée par les représailles systématiques que subissent les courageux dénonciateurs de la corruption dont le nombre ne cesse d'augmenter». Le communiqué de l'AACC appelle à ne pas passer sous silence cette importante célébration et affirme que, malgré les interdictions et ses marges de manœuvre de plus en plus restreintes, elle continuera de poursuivre son combat contre la corruption.

N.B

El Watan, 09.12. 2015, Les entraves se multiplient : Le pouvoir sort ses griffes

Des députés malmenés, un syndicat empêché de tenir une réunion et une association interdite de célébrer une Journée mondiale de lutte contre la corruption.

A force d'être acculé par la crise économique et la situation chaotique que vit le pays à tous les niveaux, le pouvoir devient agressif. Face aux revendications de la société civile qui réclame plus d'espaces d'expression, il brandit le sabre. Alors que l'enceinte parlementaire est jusque-là épargnée par la répression, elle a connu, en une semaine, deux événements majeurs. Le premier a eu lieu lorsque des parlementaires de la «majorité» et des membres du gouvernement ont usé d'un langage presque menaçant envers les députés de l'opposition qui ont tenté de perturber l'adoption de la loi de finances 2016. Le second, plus grave, s'est produit hier.

Les responsables de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont tenté d'empêcher une conférence de presse animée par des députés de l'opposition. Après avoir fait pression sur les parlementaires à travers des restrictions faites aux journalistes venus couvrir l'événement, le secrétaire général de l'APN a fait irruption dans la salle afin de perturber les travaux. Le fait est inédit. C'est une pratique qui ne s'est pas produite «même sous le régime du parti unique», rappelle la sénatrice et moudjahida Zohra Drif.

La dame évoque un autre coup de force du pouvoir : le président du groupe parlementaire FLN, Mohamed Djemaï, a fait irruption, en pleine nuit, dans la salle où étaient réunis les membres de la commission des finances de l'APN. Le député de Tébessa, qui n'est pas membre de la commission, impose la réintroduction dans le projet de loi de finances d'un article controversé. Les griffes du pouvoir ne s'acharnent pas que sur les députés de l'opposition. La semaine dernière, les syndicalistes affiliés au Conseil national des enseignants du supérieur (CNES) ont été tout simplement empêchés de tenir une réunion de leur conseil national.

Pourtant, l'organisation syndicale n'a rien de «subversif» ; ses membres ne cherchent qu'à se concerter pour défendre leurs «intérêts socioprofessionnels». Et à cause notamment de cette interdiction, un mouvement de grève va être entamé la semaine prochaine. Toujours à l'université, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a annoncé, à travers une circulaire, l'interdiction de toute activité «partisane» dans les campus et résidences qui dépendent de lui. Une manière de signifier aux partis politiques de l'opposition de ne plus s'adresser directement aux étudiants.

Le mouvement associatif n'échappe pas à la main lourde des autorités, a fortiori lorsqu'il s'agit d'aborder des sujets qui fâchent. C'est le cas de l'Association algérienne de lutte contre la corruption. Cette dernière est tout bonnement empêchée de célébrer la Journée mondiale de lutte contre la corruption, qui coïncide avec le 9 décembre de chaque année.

Ces actes de répression s'ajoutent à ceux qui sont devenus désormais une pratique courante : l'interdiction des manifestations publiques, le refus d'attribuer des autorisations pour des conférences partisans et les pressions multiples qui sont exercées sur les médias pour restreindre la liberté d'expression. Et ce n'est pas fini. Puisque chaque jour, le pouvoir perd davantage son sang-froid.

Ali Boukhlef



Coincées par la loi 12-06, les associations éprouvent les pires difficultés pour continuer à activer. En ce vendredi après-midi, le Rassemblement Action Jeunesse (RAJ) reçoit Habiba Djahine, réalisatrice et poétesse, venue présenter son nouveau recueil de poésies, *Fragments de la maison*. Sont présents une vingtaine de jeunes, pour la plupart des habitués de l'association. La rencontre a lieu au siège du RAJ, devenu par la force des choses l'unique endroit où des activités peuvent être organisées sans passer par la case «autorisation». Car face aux tracasseries administratives et aux refus systématiques des autorités, les associations utilisent, dans leur grande majorité, leurs locaux pour continuer à exister. Pour la plus turbulente des associations, les choses ont bien changé. Il est loin le temps où le RAJ pouvait, par une simple demande, utiliser le temps d'une rencontre un amphithéâtre de la faculté d'Alger pour débattre de la «liberté de la presse» ou célébrer le 5 Octobre en organisant une grande exposition sur la place des Martyrs d'Alger avec en clôture un concert de musique chaâbi suivi par plusieurs centaines de jeunes. Cette année, quand le RAJ a célébré le 27e anniversaire des événements d'Octobre, ils n'étaient qu'une poignée de militants à avoir fait le déplacement. Après avoir scandé quelques slogans, déposé une gerbe de fleurs, le petit groupe s'était dispersé dans l'indifférence générale. «Toutes les associations sont dans une situation difficile, reconnaît Abdelouahab Fersaoui, le président du RAJ. Nous sommes face à un pouvoir qui empêche toute forme de mobilisation et s'échine à fermer les espaces publics.

Mais même ainsi, nous ne baissons pas les bras et nous continuerons à agir.» Pour Noureddine Benissad, président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH), le travail des associations est «entravé par les nouvelles dispositions mises en place par le pouvoir». Et de dénoncer les mesures contenues dans la loi sur les associations qui «laminent tout le travail effectué jusque-là par les associations». Car pour le pouvoir et après le Printemps arabe, il y avait urgence à faire taire toute voix discordante. Des lois liberticides. Sous le prétexte de mieux contrôler les associations à caractère religieux, l'Etat a promulgué une loi des plus restrictives (loi 12-06) que certains considèrent comme liberticide. Elle permet au régime de museler les actions des associations qui lui échappent en les maintenant dans un état de vulnérabilité et, en même temps, favoriser celles qui lui sont acquies. Et pour ce faire, le régime n'a pas lésiné sur les moyens. Il a mis en place une série de dispositions peu claires, en totale contradiction avec les Conventions internationales ratifiées par l'Algérie, lesquelles ont, selon la Constitution algérienne, une valeur supérieure aux lois nationales.

Comble de l'ironie, ces mesures ont été annoncées dans le cadre des «réformes politiques» mises en place par le président Bouteflika. Ainsi, parmi les mesures les plus symboliques, l'obligation faite aux associations de demander un agrément, alors que depuis les années 1990, elles étaient régies par un système déclaratif beaucoup moins contraignant. Si la nouvelle législation régleme une pratique existante, elle vient renforcer le pouvoir des autorités administratives tout en ne garantissant pas aux associations une réglementation indépendante et impartiale. Pis, la majorité des demandes d'agrément restent sans réponse. La LADDH, qui est agréée depuis 1989, attend toujours une réponse, alors qu'elle a déposé son dossier en janvier 2015. Même constat au RAJ. «En réalité, toutes les associations qui travaillent dans l'humanitaire ou celles échappant au pouvoir n'ont pas obtenu d'agrément», rappelle le président de la Ligue. Pour contourner l'écueil, les associations s'appuient sur l'article 11 de la loi, qui stipule qu'«en cas de silence de l'administration, l'association est considérée constituée de plein droit, même si elle doit attendre d'obtenir un récépissé d'enregistrement pour pouvoir fonctionner légalement». Mais cette disposition, qui offre une issue de secours face au blocage de l'administration, est en fait un trompe-l'œil car elle bloque toute action sur le terrain. Sans agrément, une association ne peut ouvrir de compte bancaire auprès d'un établissement financier ou formuler une demande d'autorisation afin d'organiser un séminaire. «C'est le serpent qui se mord la queue», résume Abdelouahab Fersaoui. «Le régime est dans une logique de refus de voir l'émergence d'une société civile.

En conséquence, il entrave toute tentative dans ce sens», juge Nouredine Benissad. Une analyse que partage le président du RAJ, qui estime que «le pouvoir veut empêcher toute mobilisation de la société en fermant les espaces de revendication pour barrer la route à toute forme d'organisation de la société civile». Alors, pour exister, les associations doivent faire preuve d'inventivité et trouver des échappatoires pour éviter l'inertie. C'est le cas pour les financements, dont la nouvelle loi stipule qu'ils sont constitués par les subventions «consenties» par l'Etat, le département ou la commune, comme stipulé dans l'article 29. En gros, l'Etat veut contrôler tout financement du secteur associatif et particulièrement celui provenant de l'étranger. Avec l'article 30, l'Etat prive les associations de sources de financement vitales pour leur survie car il leur impose de n'établir de partenariat qu'avec des ONG dont les pays ont signé des conventions avec l'Algérie. Ainsi, le réseau Wassila, qui recevait de l'aide, entre autres, de l'ONG Médecins du monde, s'est retrouvé amputé d'une partie de ses ressources et a été obligé de réorienter sa stratégie en direction de donateurs nationaux. «Cela nous a poussé à chercher des fonds en Algérie», affirme la présidente du réseau, qui emploie une juriste et une psychologue à temps partiel, chargées du centre d'appel.

«C'est le prix de l'indépendance», renchérit Me Benissad, qui avoue mettre la main à la poche pour l'organisation de certaines prestations. Une générosité qui lui a déjà coûté «plus d'un million de dinars». Cette quête permanente de financement a des conséquences sur les activités des associations, même si certaines d'entre elles se battent pour maintenir leur présence sur le terrain. Ainsi, le réseau Wassila/Avifé a pu organiser, à l'INSP, une journée d'étude autour des «Mères célibataires et leurs enfants» et édité un ouvrage sur le sujet, avec l'aide de l'Unesco. Ce n'est pas le cas de la LADDH, qui a dû cesser la parution de sa revue Errabitat faute d'argent. «Il faut dire qu'il y a plus de pression sur les associations qui s'occupent de droits de l'homme», reconnaît Louiza Aït Hamou. La nouvelle loi est moins pénalisante pour les associations qui sont sur le terrain depuis longtemps que pour celles qui

viennent de voir le jour. «Nous, nous sommes à l'abri. Nous disposons d'un pouvoir tel que les autorités ne chercheront pas de confrontation avec les anciennes associations. Le danger, il est plus pour les petites associations. Elles seront broyées par la lourdeur de la nouvelle procédure et l'impossibilité d'avoir recours à un financement étranger», juge Hocine Zehouane, président de la Ligue algérienne des droits de l'homme (LADH) . Résultat : face aux lourdeurs bureaucratiques et aux multiples documents exigés par l'administration, de nombreuses associations ont mis la clé sous la porte. Une récente enquête d'Amnesty International Algérie révèle que «les deux tiers des 93 000 associations officiellement recensées à la fin 2011 par le ministère de l'Intérieur ont disparu ou n'auraient pas renouvelé leur agrément courant 2015». En clair, face aux tracas de l'administration, les associations jettent l'éponge d'autant qu'elles peuvent à tout moment se voir interdites pour des buts et valeurs «contraires aux constantes nationales et aux valeurs nationales ainsi qu'à l'ordre public», comme le stipule l'article 39. Un article que la présidente du réseau Wassila compare à «une épée de Damoclès» qui peut s'abattre à tout moment, sur simple décision administrative, sur les associations. C'est la mésaventure vécue par l'Association des résidents de la forêt de Canastel (ARC) d'Oran. L'ARC, qui avait obtenu l'arrêt immédiat de la construction de deux villas au sein de la forêt par décision de justice, a été, quelques jours plus tard, frappée par une décision de suspension du wali au motif d'«ingérence dans les affaires de l'Etat». «Il faut que l'Etat comprenne que les associations ne travaillent pas contre le pays, mais pour l'améliorer», rappelle la présidente du réseau Wassila. D'ailleurs, leur travail sur le terrain n'a jamais été aussi indispensable depuis le désengagement de l'Etat. Les associations ont créé, par la force des choses, des passerelles indispensables face à la demande sociale. Elles sont devenues des soupapes de secours pour une population qui n'a plus confiance en les pouvoirs publics. «Ce qui est incompréhensible, c'est la volonté du pouvoir de casser les canaux d'expression pacifique», analyse Me Benissad, qui avertit qu'à trop vouloir affaiblir les associations, le régime risque de se retrouver seul face à la violence de la rue. Et de prédire : «Je crains qu'on se retrouve à arbitrer la violence de l'Etat contre celle des citoyens.»

Liberté, 10.12.2015, Respect des droits de l'homme : L'Algérie constamment épinglée par les ONG



Des dépassements ont été enregistrés dans la région du M'zab. © Yahia Magha/Archives Liberté

Harcèlements et poursuites, voire condamnations de militants associatifs et blogueurs, restrictions des libertés politiques et syndicales, hésitations dans l'amélioration de l'environnement juridique sont, entre autres, les dossiers qui valent à l'Algérie d'être souvent épinglée par les ONG en matière de respect des droits de l'Homme.

Le 25 novembre dernier, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'encontre des femmes, la section algérienne d'Amnesty International rappelait l'urgence d'adopter une loi protégeant la femme contre les violences multiformes. Fort justement. Il y avait réellement besoin d'instruire campagne à ce sujet.

Le Conseil de la nation, chambre haute du Parlement, bloquait à son niveau, ce qui est rare chez cette institution, le projet de loi criminalisant les violences faites aux femmes, voté, au grand dam des islamistes et des conservateurs, par l'APN, au cours d'une plénière houleuse. Il aura fallu que des campagnes soient menées pour que le Sénat libère enfin le texte et le soumette au vote de sa plénière. Le dégel était rendu inévitable par la pression exercée à la fois sur le Sénat et sur le gouvernement, soupçonné être l'ordonnateur du gel. L'abject assassinat de Cherif Razika, le 7 novembre, à M'sila, par un homme qui la harcelait et dont elle repoussait les avances, reposait avec acuité l'urgence de garantir une protection à la femme que le code de la famille relègue déjà en sous-citoyenne. Si Amnesty International Algérie s'est préoccupée de ce dossier, elle n'en a pas négligé pour autant les autres aspects relatifs au respect des droits de l'Homme, notamment les harcèlements policiers et judiciaires dont sont victimes les militants associatifs. L'ONG, comme beaucoup d'autres organisations impliquées dans la lutte pour la promotion des droits de l'Homme, a eu à dénoncer la loi sur les associations votée et promulguée en 2012. Une loi critiquée y compris par des institutions officielles d'États occidentaux. En juin 2015, un rapport du département d'État américain sur la situation des droits de l'Homme dans le monde a épinglé l'Algérie.

Le rapport, très mal accueilli par le gouvernement algérien, qui n'a d'ailleurs pas manqué de réagir, relevait notamment des atteintes aux libertés de manifestation et d'association et un manque d'indépendance de la justice et un recours abusif aux détentions arbitraires. Des situations où les droits de l'Homme pouvaient être bafoués sont citées, à l'instar des

violences dans la vallée du M'zab suivies, selon l'appréciation du département américain, d'arrestations arbitraires. Le rapport a titillé la sensibilité du gouvernement algérien qui, en juillet de la même année, réagissait de manière ferme.

Le ministère des Affaires étrangères, qui avait réagi dans un communiqué, avant de convoquer l'ambassadeur US à Alger, a relevé des "erreurs de jugement et des outrances" qui disqualifient ledit rapport. Un mois plus tard, soit en août, l'ONG Humain Rights Watch (HRW) dénonçait, à son tour, l'arrestation de 25 personnes, suite aux événements de Ghardaïa. Début novembre, elle lance une alerte, suite à l'arrestation suivie d'un mandat de dépôt du journaliste Hassan Bouras, accusé, entre autres, "d'outrage à corps constitué". Cela étant, les Ligues algériennes des droits de l'Homme, la Laddh, dans ses deux, voire trois ailes, et la Ladh, ne ratent pas à leur tour de dénoncer, chaque fois que nécessaire, les atteintes aux droits de l'Homme. Des atteintes parfois tellement flagrantes qu'il arrive même à la CNCPPDH de Farouk Ksentini de les dénoncer.

S. A. I

Liberté, 10.12.2015, La LADDH dresse un constat accablant de la situation des droits de l'homme : Me Dabouze : "On légifère pour les voleurs !"

Et si les divers amendements apportés à certaines lois, outre les textes élaborés ces dernières années, ne sont finalement destinés qu'à conforter les riches et légaliser les atteintes aux droits de l'Homme ? Même si cela paraît invraisemblable, c'est en tout cas l'avis de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (Laddh), aile de Me Salah Dabouze. "On est en train de mettre en place des lois qui violent les droits de l'Homme, des lois pour légaliser les atteintes aux droits des citoyens. On légifère pour les voleurs", a déclaré hier, à Alger, Me Dabouze.

L'avocat qui animait une conférence de presse pour présenter un résumé du rapport annuel sur les droits de l'Homme a indiqué que "l'année 2015 enregistre le plus grand nombre d'atteintes aux droits de l'Homme". "Le plus grave, ce sont les textes législatifs qui portent atteinte aux droits, viennent ensuite les pratiques du pouvoir et, enfin, sa passivité", estime-t-il. Premier texte qui "scandalise" la Laddh, le code de procédure pénale auquel des amendements ont été apportés récemment. "Vous pouvez éviter des poursuites si vous êtes riches. Même en cas de détournement d'argent dans une entreprise, les poursuites ne sont pas engagées sur la base de lettres anonymes, mais seulement sur dépôt de plainte", soutient Dabouze en référence à certaines dispositions contenues dans le texte.

Autre texte pointé du doigt, la loi de finances 2016 : "On est en train de renforcer les riches, de protéger les plus forts et d'appauvrir les gens", dénonce Dabouze avant de décréter que "toutes les lois amendées depuis 2011 visent à empêcher les gens de s'exprimer et d'activer". Sur un autre registre, Me Dabouze a dénoncé les harcèlements dont sont victimes des avocats à Oran ainsi que les entraves à l'exercice de leur métier.

Il rappelle que des avocats à Oran sont empêchés d'exercer pour avoir dénoncé "des élections douteuses du barreau d'Oran, ou pour avoir soulevé la question du financement". "Nous dénonçons le fait que des avocats soient empêchés d'exercer, poursuivis et privés de leur droit à la défense. La justice d'Oran rend ses décisions sous l'influence du bâtonnier". Le même pouvoir est accusé également d'être derrière les événements sanglants qu'a connus durant cette année Ghardaïa. "Il n'est pas question que ce dossier soit clos, oublié. Nous accusons le pouvoir d'être derrière, il a provoqué ces événements. Il a semé la haine. On a des vidéos qui montrent des policiers encagoulés saccageant un cimetière ou encore tabassant un garçon jusqu'à la mort. Qu'on ne vienne pas nous dire qu'il s'agit d'un conflit communautaire". Le rapatriement des réfugiés nigériens, les arrestations de nombreuses personnes pour délit d'opinion, l'espionnage de certaines personnes au profit des services de renseignements en raison de leur activisme au sein de la ligue et l'affaire du syndicaliste Mourad Tchiko constituent aussi les marqueurs de la situation catastrophique des droits de l'Homme.

K. K.



La représentante d'Amnesty International en Algérie, Hassina Oussedik, espère que ce premier pas se concrétisera afin de permettre de criminaliser l'acte de violence à l'encontre des femmes. Les membres du Conseil de la nation doivent voter aujourd'hui les modifications apportées au code pénal criminalisant les violences à l'égard des femmes. La représentante d'Amnesty International (AI) en Algérie, Hassina Oussedik, espère que ce premier pas se concrétisera afin de permettre de criminaliser l'acte de violence à l'encontre des femmes et le qualifie de pas positif, mais insuffisant. Pour la première fois, on reconnaît qu'une violence perpétrée dans le cadre privé est une infraction et un délit, de même qu'on reconnaît que le harcèlement dans la rue est une atteinte à l'intégrité physique et morale de la femme, et en cela, cette modification du code pénal et non pas de la loi sur les violences à l'égard des femmes est juste un premier pas positif. Nous espérons d'autres mesures», a estimé Mme Oussedik lors d'une rencontre organisée hier au siège d'AI, à la veille de la célébration de la Journée mondiale des droits de l'homme. La représentante d'AI considère que c'est une loi-cadre contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes qui doit être promulguée.

«Nous demandons une loi-cadre, prenant en charge dans leur globalité toutes les formes de violences à l'égard des femmes. Cela n'existe pas encore. Il est impératif d'avoir une approche globale et cohérente, basée sur le travail qui a été fait par les associations de protection et de défense des droits des femmes. Il faut arriver à un texte de loi qui soit élaboré en association avec les organisations de défense des droits des femmes afin de garantir une protection réelle et effective des femmes en détresse et victimes de violence», indique la conférencière, en notant que la violence à l'égard des femmes a des répercussions sur les enfants et l'équilibre de la famille entière. Concernant la disposition du «pardon» incluse dans le code pénal, qui aura pour conséquence l'extinction des poursuites contre le conjoint auteur de violence, Mme Oussedik exprime son rejet et affirme : «A Amnesty International, nous sommes contre cette clause? Le pardon va engendrer d'autres violences. Les femmes subiront d'autres violences pour qu'elles pardonnent malgré elles. C'est contraire à l'essence même de la criminalisation de l'acte de violence portée par les modifications du code pénal.» Et d'ajouter : «Nous connaissons le rapport de force et de domination qu'exerce l'homme sur la femme dans notre société. Nous savons que dans la majorité des cas, si elles pardonnent, c'est bien contre leur gré.» Outre la violence à l'égard des femmes, en cette journée de célébration des droits de

l'homme, un constat a été fait sur la situation en Algérie à propos de l'intensification des atteintes à la liberté d'expression.

La liberté d'expression en danger

Mme Oussedik note d'ailleurs que même dans le débat politique et en l'absence d'espace d'expression, la violence, même verbale, prend souvent le dessus. «Il y a une violation de la Constitution qui consacre les libertés d'expression et de réunion. Des faits sont constatés pour limiter ces libertés, allant jusqu'à l'emprisonnement et la condamnation à des amendes élevées. Il est important que tout citoyen s'exprime et donne son avis, cette liberté doit être consacrée.» Elle évoque d'ailleurs les difficultés que rencontre le mouvement associatif à exercer librement ses activités. «Nous n'avons à ce jour ? et nous ne sommes pas la seule ONG dans ce cas ? pas pu avoir d'agrément même si nous avons respecté les dispositions d'enregistrement exigées par la loi sur les associations. Nous avons adressé des courriers à toutes les hautes autorités de l'Etat, mais pas de réponse. Les services du ministère de l'Intérieur ne nous ont même pas donné de récépissé, ce qui est pourtant une obligation à remplir, selon l'énoncé de la loi sur les associations.

Ce sont donc les autorités qui ne respectent cette loi qui existe, mais qui n'a toujours pas de décret d'application», indique Mme Oussedik, avant d'appeler à plus de transparence : «Il est regrettable que le ministère de l'Intérieur ne communique pas avec les associations.» Notons que la 4e édition de la campagne mondiale Marathon des lettres, lancée par AI, s'étalera sur tout le mois de décembre. Des activités seront organisées à travers le pays par AI Algérie afin d'obtenir le maximum de signatures en faveur du soutien à apporter à des filles du Burkina Faso forcées à se marier à l'âge de 11 ans ; à un caricaturiste malaisien risquant une lourde peine pour un tweet ; à un détenu aux Etats-Unis clamant son innocence depuis 40 ans ; à une Syrienne disparue avec ses six enfants, probablement enlevés par l'armée syrienne ; à une étudiante du Myanmar emprisonnée pour avoir participé à une manifestation pacifique...

Liberté, 10.12.2015, Atteinte au droit de réunion et de militantisme, étouffement de la presse et violences contre les femmes : Les préoccupations d'Amnesty International en Algérie



Amnesty International prépare son rapport annuel sur l'Algérie, qu'elle rendra public au mois de février prochain. Elle y sériera tous les dépassements commis par les pouvoirs publics.

La célébration de la Journée mondiale des droits humains, ce 10 décembre, est une opportunité saisie par Amnesty International pour communiquer sur la quatrième édition du "marathon des lettres", une grande campagne mondiale en faveur des droits de l'Homme. C'est aussi une occasion pour alerter sur la situation intra-muros dans le pays. Et là, l'ONG internationale exprime deux préoccupations majeures : la répression de la liberté de dire et de se positionner politiquement et les violences sous toutes leurs formes à l'égard des femmes. "Les autorités algériennes ont intensifié la répression de la liberté d'expression en ligne et hors ligne à travers le pays ces dernières semaines", affirme-t-on. Pour la directrice d'Amnesty Algérie, Mme Hassina Oussedik-Giraud, "toute personne qui émet des opinions est poursuivie en justice. Elle est condamnée, généralement, à des amendes de plus en plus élevées". Les cas sont nombreux : le dessinateur Tahar Djehiche (condamné à 6 mois de prison assortie d'une amende de 500 000 DA), le blogueur Okacha Mehda inculpé pour un commentaire posté sur Facebook, sept manifestants du comité national contre le chômage à Ouargla et à Tamanrasset condamnés le 7 octobre dernier à une année de prison et une amende de 5 000 DA chacun, le journaliste Hassan Bouras à El-Bayadh (poursuivi pour outrage à corps constitué)... "La récente série d'arrestations et de poursuites visant des militants pacifiques tend à montrer que les libertés civiles sont de plus en plus menacées en Algérie", soulignent des animateurs de l'ONG. Au-delà, c'est la propension à museler la presse privée par étouffements financiers (chantage sur la publicité) qui fait craindre le pire. "C'est important pour une société d'avoir un débat contradictoire. Pourtant, dans le pays, on œuvre à réprimer l'expression libre", commente Mme Oussedik.

Le phénomène des violences subies par les femmes inquiète aussi les militants des droits humains, particulièrement en raison des tergiversations du gouvernement à aller au bout de sa démarche consistant en la pénalisation des agressions physiques et morales contre les femmes quels que soient leurs auteurs et le lieu où elles surviennent (milieu familial, professionnel ou public). "Il est important que le Sénat adopte les dispositions contenues dans le projet de révision du code pénal. Nous aurons une réponse aujourd'hui", espère notre interlocutrice. Pour elle, il est indispensable que le pays se dote d'une loi-cadre sur les violences et la discrimination dont sont victimes les Algériennes, souvent dans la solitude. "Il faut une

approche globale cohérente pour combattre efficacement le phénomène”, suggère-t-elle. Amnesty International prépare son rapport annuel sur l’Algérie, qu’elle rendra public au mois de février prochain. Elle y sèrera tous les dépassements commis par les pouvoirs publics. Il est avéré, néanmoins, que l’organisation n’a pas les coudées franches pour collecter l’information à la source et établir un constat exhaustif sur la situation locale. Bien qu’existant en Algérie depuis plus de 25 ans, elle active depuis l’entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les associations (2012) sans agrément. “Nous nous sommes mis en conformité avec la disposition de la loi sur les associations. Nous avons déposé un dossier d’agrément à la fin 2013, dans les délais. Nous n’avons pas eu d’écho”, informe Mme Oussedik, avant de poursuivre : “Nous avons adressé plusieurs courriers au ministère de l’Intérieur pour avoir des clarifications juridiques, sans obtenir de réponses. Nous avons saisi aussi le Premier ministre et le président de la République, en vain.”

S. H

El Watan, 10.12.2015, Une régression en matière de respect des libertés

C'est aujourd'hui que le monde célèbre le 67e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. A cette occasion, la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) a élaboré un rapport accablant de la situation qui prévaut dans le pays. Houari Kaddour, secrétaire national chargé des dossiers spécialisés à la LADDH, pense que l'Algérie a régressé dans tous les domaines et regrette qu'en 2015, plusieurs personnes ayant revendiqué le respect de leurs droits aussi bien civils et politiques qu'économiques, sociaux et culturels font l'objet de discriminations et d'arrestations. « Le système algérien a voulu entretenir l'illusion d'un changement là où la réalité est marquée par la continuité dans la répression, les violations des libertés publiques et des droits de l'homme », affirme la Ligue.

Les inégalités, la bureaucratie, la corruption, les interdits sont de mise en Algérie. Sur la corruption, la LADDH estime que ce phénomène continue de ronger les rouages de l'Etat et une grande partie de la société. Il a pris, ces derniers temps, des proportions alarmantes. « Aucune institution n'échappe à ce phénomène et à la dilapidation des deniers publics », note le rapport, qui relève de nombreuses anomalies qui minent la législation algérienne en la matière et encouragent la persistance des passe-droits.

La LADDH donne des exemples sur l'ampleur de ce fléau qui gangrène la société. Se basant sur les chiffres publiés par l'Office national des statistiques, l'ONG dénonce que 74% des salariés sont recrutés grâce au piston ou à la corruption. « Les anomalies du décret présidentiel n°10-236 du 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics, notamment son article 27, empêche le citoyen de jouir de ses droits, entre autres civils et politiques », dénonce la Ligue, qui rappelle que la lutte contre ce fléau nécessite plus de moyens que ceux mis à la disposition des organes et institutions destinés à cet effet.

La LADDH demande aux pouvoirs publics la révision des textes législatifs portant institution de l'Organe de prévention et de lutte contre la corruption de façon à élargir ses prérogatives et à renforcer son champ d'action. S'agissant du droit de réunion et de manifestation, le rapport observe que cette année, plusieurs manifestations ont été interdites et d'autres réprimées avec parfois le recours à l'emprisonnement. Les exemples ne manquent pas. Le document cite le cas de jeunes qui ont été tabassés parce qu'ils ont voulu manifester leur ras-le-bol devant l'APN. Des militants des droits de l'homme ont été arrêtés pour avoir manifesté leur soutien au journaliste Hassan Bouras, arbitrairement emprisonné depuis le 4 octobre 2015.

Sur le plan social, il est constaté des disparités flagrantes. Pour ce qui est de la peine de mort, la Ligue regrette qu'elle figure encore dans le code pénal. « Les juges prononcent des condamnations à mort, heureusement qu'aucune exécution n'a eu lieu depuis 1993. » La LADDH considère que la peine de mort est un traitement dégradant, injuste et incompatible avec les droits fondamentaux. L'ONG demande l'arrêt immédiat de toute condamnation à mort et à une mobilisation en faveur de son abolition.

El Watan Week-end, 11.12.2015, Libertés peut-on encore parler ? Interdit de critiquer ! (sinon attention à vous)

Députés, militants, travailleurs... Au prétexte que l'Algérie traverse une crise économique et sécuritaire, plus personne n'a le droit de critiquer le gouvernement. Les ONG et les militants qui dénoncent les agissements du pouvoir aimeraient que l'élite se réveille.

Le pouvoir algérien a fêté à sa manière –toute la semaine – le 10 décembre, Journée internationale des droits de l'homme. Mardi, alors qu'ils s'apprêtaient à animer une conférence de presse au sein de l'APN, des députés du Parti des travailleurs (PT) et de l'Alliance de l'Algérie Verte (AVV) se sont vu priés de quitter les lieux, interdits aux journalistes.

Même si une autorisation préalable leur avait été accordée, ces députés, qui s'opposent à la nouvelle loi de finances, n'ont finalement pas pu tenir leur conférence de presse.

Mercredi, c'est l'Association algérienne de lutte contre la corruption (AACC) qui a été, pour la sixième année consécutive, interdite de célébrer publiquement la Journée internationale de lutte contre la corruption. Dans son communiqué, l'AACC estime que cette interdiction «est aggravée par les représailles systématiques que subissent les courageux dénonciateurs de la corruption, dont le nombre ne cesse d'augmenter».

Le communiqué souligne par ailleurs que l'AACC compte bien poursuivre son combat contre la corruption et ce, malgré les interdictions et ses marges de manœuvre de plus en plus restreintes.

Hier, une dizaine de militants de la nouvelle Association algérienne des droits de l'homme (AADH) ont été interpellés lors d'un sit-in organisé devant l'APN par SOS Disparus – empêchés de se rassembler. «L'avenir appartient aux associations et aux actions solidaires en Algérie», a déclaré Mohamed Saïdi, son président, avant d'être embarqué par la police.

«Il n'y a aucun respect de la liberté d'expression en Algérie. La preuve, c'est que l'Association nationale de lutte contre la corruption (ANLC) que je préside n'a jamais reçu d'autorisation dans le but de nous empêcher de nous exprimer sur la corruption qui gangrène toutes les institutions de l'Etat», a confié à El Watan Week-end Mustapha Atoui, membre de l'AADH avant d'être à son tour interpellé.

Soumission

Pour les ONG, il y a quelque chose qui ne passe plus. Mardi, Amnesty International a tiré la sonnette d'alarme et dénoncé «l'intensification de la répression contre la liberté d'expression non violente, qu'elle soit en ligne ou hors ligne».

Par ailleurs, et dans le cadre de la célébration du 67^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) a présenté un rapport sur l'état des droits de l'homme en Algérie en 2015. Ce rapport accablant établit que le système algérien «a voulu entretenir l'illusion d'un changement là où la réalité est marquée par la continuité dans la répression, les violations des libertés publiques et des droits de l'homme».

Assiste-t-on à un nouveau verrouillage des libertés ? «Oui, affirme l'avocat Naït Salah Belkacem. On ne peut plus s'exprimer, nous sommes dans la soumission.» Pour maître Salah Dabouz aussi, «l'espace de liberté d'expression ne cesse de se restreindre.

Malheureusement, même ceux qui croient et défendent la liberté d'expression commencent à s'autocensurer». Selon lui, les arrestations pour opinion sont de plus en plus nombreuses, et ce, depuis le 8 juillet dernier, date à laquelle se sont réunis le président Abdelaziz Bouteflika, son chef de cabinet Ahmed Ouyahia, le Premier ministre Abdelmalek Sellal et Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'armée.

Lors de cette réunion, il a été décidé de «tenir pour responsable toute personne ayant critiqué les décisions du pouvoir dans l'affaire de Ghardaïa», rappelle maître Dabouz. «Quelque part, le ton a été officiellement donné ce jour-là, d'où la répression massive ces derniers mois».

Menaces

Ramdane Youcef Taazibt, vice-président du groupe parlementaire du PT les rejoint : «Aujourd'hui, on sent bien un climat politique de délinquance institutionnalisée. Pour preuve, le premier responsable du FLN a fait des fetwas de 'tekfir' (déclarer quelqu'un apostat, ndlr) à l'encontre d'un responsable politique, ce qui est grave.» Autre dérapage : «Le ministre des Finances, Abderrahmane Benkhalfa, a appelé l'expert économiste Abderrahmane Mebtoul et lui a ordonné de se taire.

Si nous étions vraiment dans un Etat civil comme le claironnent certains responsables politiques des partis du pouvoir, ce ministre serait normalement emprisonné. Malheureusement, ce n'est pas le cas.» De son côté, le député du parti El Adala, Lakhdar Benkhellaf, estime : «La répression se fait ressentir chaque jour un peu plus. Interdire une conférence de presse de députés, c'est grave ! Il n'y a pas de libertés individuelles et collectives.» Il se désole : «Finalement, le pluralisme dont on est fiers est juste un slogan...»

Cet avis est largement partagé par Halim Feddal, secrétaire général de l'Association nationale de lutte contre la corruption : «Ce qui se passe ces derniers temps est juste incroyable.

Quand on voit que Hassan Bouras a été incarcéré pour une publication sur facebook, c'est grave.» Plus grave encore, le ministre de la Communication, Hamid Grine, que Louisa Hanoune a surnommé «ministre de la propagande», a clairement menacé les internautes quant à ce qu'ils publient sur facebook. Invoquant «la situation actuelle», le ministre a directement visé les journalistes leur demandant de «ne pas pourrir le métier» et menacé : «Que les journalistes prennent leurs responsabilités quant à leurs publications sur facebook.»

Élite coupable

Cette pression n'est pourtant pas nouvelle. La semaine dernière, ce sont les travailleurs de l'Entreprise nationale des véhicules industriels (SNVI) de Rouiba qui se sont retrouvés confrontés aux forces de l'ordre quand ils ont investi la rue pour réclamer le paiement de leur salaires et pour la relance effective de la production de leur usine.

En octobre, une association culturelle de Aïn Sefra a eu la surprise d'apprendre que le wali avait ordonné une enquête sur la tenue d'un colloque sur... Isabelle Eberhardt ! Maître Belkacem se désole : «53 ans après l'Indépendance, nous n'avons pas construit un Etat de droit.» Selon l'avocat, «un sentiment de méfiance s'est installé car le lien entre le gouvernant

et le gouverné est rompu». Cela est dû, selon lui, «à la phase de transition difficile par laquelle passe le pouvoir en ce moment». Lakhdar Benkhellaf nuance : «Cette phase est certes sensible, mais elle n'explique pas la répression actuelle.

La situation a toujours été ainsi et ne cesse de se dégrader. C'est pour cela qu'on ne peut pas mettre en cause la phase qu'on traverse.» Concrètement, pourquoi en arrive-t-on à de telles extrémités (la justice a prononcé une peine de six mois de prison ferme à l'égard du dessinateur à El Meghaïer (El Oued) ? «Parce qu'il n'a pas de réponses appropriées et adéquates aux besoins de la société algérienne.

La répression devient son seul moyen de réponse. Il est en train de tétaniser le peuple afin qu'il ait peur», confie maître Belkacem. Un avis partagé par Salah Dabouz qui affirme : «Le pouvoir n'a plus de solutions. Mais au lieu de partir et laisser place à un nouveau régime, il préfère rester, réprimer les libertés.

En fait, il veut que le peuple meure en silence». Halim Feddal pointe du doigt l'élite ; selon lui, «le vide laissé par l'élite algérienne a laissé le champ libre à cette répression. Si elle ne se réveille pas rapidement, on va directement dans le mur». Pour maître Belkacem, «c'est à l'élite d'apporter l'argumentation vers un débat serein. C'est à elle d'apporter la contradiction car elle est la voix de la société».

Il estime qu'«il est plus qu'urgent d'aller vers la légitimité juridique, le respect des droits, le respect de la Constitution, le respect des institutions et la soumission de ces institutions à la loi». De son côté, Halim Feddal estime que tant que «l'élite ne s'est pas fédérée en une seule opposition, rien ne changera».

S. Ouahib, M. Abane, B. Ichalalène



تجمعت عشرات الامهات وافراد عائلات مفقودين الخميس في العاصمة الجزائرية لمطالبة الحكومة بتوقيع الاتفاقية الدولية لحماية جميع الأشخاص من الاختفاء القسري.

ورفع المتظاهرون في ساحة الوثام المدني بوسط العاصمة بمناسبة اليوم العالمي للأشخاص المفقودين شعارات تطالب بتوقيع الجزائر على الاتفاقية الدولية ضد الاختفاء القسري وتندد بصمت السلطات عن مصير آلاف الجزائريين الذين اختفوا خلال الحرب الاهلية.

وقد اسفرت هذه الحرب عن سقوط اكثر من مئتي الف قتيل ونحو عشرة آلاف مفقود، بحسب منظمات حقوقية.

وقال المتحدث باسم جمعية "اس او اس مفقودون" حسن فرحاتي "نطالب هذه السلطة المتعفنة بان توقع على الاتفاقية الدولية وتكشف الحقيقة حول مصير الاف المفقودين."

وشارك في التجمع نواب في البرلمان وناشطون في منظمات شبابية وحقوقيون بينهم المدون طارق معمري المحكوم عليه بالسجن غير النافذ بعد دعوته الى مقاطعة الانتخابات التشريعية في ايار.

وقال النائب مصطفى بوشاشي الرئيس السابق للرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الانسان ان "النظام متورط بصفة مباشرة في هذه الاختناقات لذلك يرفض التوقيع على الاتفاقية الدولية."

واضاف "لا يوجد في اي دولة ولا حتى في تشيلي (التي اشتهرت بعمليات الخطف في عهد بينوشيه) هذا العدد الهائل من المفقودين."

وقدر بوشاشي عدد المفقودين بالجزائر بنحو عشرة الاف بينما تؤكد منظمة "اس او اس مفقودون" انها تملك ملفات ثمانية الاف حالة.

وكانت الجزائر من بين 91 دولة صوتت لصالح الاتفاقية في الجمعية العمومية للامم المتحدة في 20 كانون الاول 2006، لكنها لم تصادق عليها.

ودخلت الاتفاقية حيز التطبيق في 23 تشرين الثاني بعد مصادقة عشرين دولة عليها من بينهم دولة عربية وحيدة هي العراق، بحسب منظمة العفو الدولية.

ونص قانون المصالحة الوطنية الذي صدر في 2005 ودخل حيز التطبيق في 2006 على تعويض عائلات المفقودين خلال "المأساة الوطنية"، التسمية الرسمية للحرب الاهلية التي شهدتها الجزائر خلال تسعينات القرن الماضي.

وقال فرحاتي ان "25 بالمئة من عائلات المفقودين رفضت التعويض المالي وحتى الذين قبلوا بالاموال وبشهادات وفاة لابنائهم يطالبون اليوم بالجثث لدفنها وتلقي العزاء فيها."

وكان رئيس الوزراء الجزائري احمد اويحيى اعلن في تشرين الاول 2010 أمام نواب البرلمان أنه تم احصاء 6448 مفقودا، وان 35 ملفا فقط ما زالت تنتظر التسوية.

واكد خليل مومن عضو الرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الانسان ان منظمته تبقى مجندة للدفاع عن ملف المفقودين "لأننا لا يمكن اغلاق هذا الملف بقرار اداري."

Liberté, 13.12.2015, Programmée par la LADDH, la LADH et la CMODH : Interdiction d'une rencontre maghrébine sur les droits de l'Homme à Alger

Un atelier de formation sur les droits de l'Homme, qui devait se tenir du 11 au 13 décembre courant, à l'initiative de la Coordination maghrébine des organisations des droits de l'Homme (CMODH), avec l'appui logistique de ses deux organisations algériennes adhérentes, a été interdit par les autorités algériennes.

Alors que la réception des participantes et participants venus de Mauritanie, du Maroc, de Tunisie et de l'émigration s'est déroulée à l'hôtel qui devait accueillir cette rencontre, "tout le monde était surpris de la présence des représentants des autorités publiques qui ont informé les organisateurs de son interdiction et la non-autorisation de la salle prévue à cet effet, et ce, malgré les explications fournies par les deux organisations algériennes", indique un communiqué conjoint de la cmodh, de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (Laddh) — aile Hocine Zehouane et de la Ligue algérienne des droits de l'Homme (Ladh). Me Zehouane, appelé par nos soins, a déploré l'attitude négative des autorités algériennes d'interdire cette réunion, en dépit du fait qu'"on ait tout fait pour calmer les esprits, en expliquant qu'il s'agit d'une réunion absolument de routine qui devait assurer une formation pour les cadres des organisations adhérentes".

Le président de la Ladh devait, en ce sens, dénoncer "la rigidité du système algérien" qui avait été déjà à l'origine du refus d'accueillir le siège de cette coordination qui regroupe les Ligues des droits de l'Homme maghrébines.

Au moment de son installation au Maroc, en 2006, a-t-il rappelé, les autorités algériennes n'étaient pas disposées à le faire, tout autant que les tunisiennes ou libyennes. Pourtant, "le régime marocain n'a aucune mainmise sur elle", tient à rassurer Hocine Zehouane, en voulant pour preuve que "lors d'une précédente rencontre, des représentants des Ligues marocaines proches du palais royal ont vainement tenté d'impliquer l'Algérie dans la crise libyenne, mais nous avons énergiquement protesté, au point d'en arriver aux mains avec eux, pour que cela ne passe pas".

Résultat : "La rigidité des autorités algériennes a porté préjudice au pays, alors que le Maroc en tire le plus grand profit en améliorant son image de défenseur des droits de l'Homme à l'étranger", a regretté le président de la Ladh, en faisant état de la convocation d'une conférence de presse dans les prochains jours, pour expliquer la situation devant l'opinion publique.

Dans leur communiqué commun, pour leur part, la cmodh et les deux Ligues algériennes des droits de l'Homme ont indiqué qu'"après avoir épuisé toutes les tentatives de convaincre et de dialogue avec les autorités pour les emmener à revenir sur leur décision", elles ont exprimé leur "profonde déception de cette décision arbitraire" et dénoncent "cette attitude arbitraire des autorités algériennes prise au moment où le monde entier célèbre la Journée internationale des droits de l'Homme".

Nonobstant cela, ces organisations dénoncent "les attermoissements dans la délivrance des visas présentée par l'organisation non gouvernementale des droits de l'Homme espagnole, qui est aussi un partenaire de la cmodh". Et de souligner que "ces entraves constituent une contradiction criante avec les engagements de l'État algérien en matière des droits de l'Homme et mettent à nu ses discours officiels au sujet de la démocratie et des droits de

l'Homme". Et la Ladh et la Laddh de réaffirmer leur détermination à poursuivre et à renforcer leur lutte, pour la prépondérance des droits des libertés, en confirmant que les politiques de siège de répression et d'entraves ne les découragent pas à aller de l'avant dans l'accomplissement de leur noble mission à contribuer à l'édification du Grand Maghreb.

A.R



أكد، أمس، رئيس اللجنة الاستشارية لترقية وحماية حقوق الإنسان، أن المعلومات التي تحصلت عليها هيئته تفيد بوجود سبعة جزائريين لا زالوا رهن الاعتقال على مستوى سجن "غوانتانامو"، مؤكدا أن كل المحاولات التي قامت بها لجنته مع مصالح وزارة الخارجية من أجل طي هذا الملف، وتسريع عملية إطلاق هؤلاء المعتقلين، باءت بالفشل.

لا يزال داخل أسوار المعتقل الأمريكي الشهير بالقاعدة البحرية "غوانتانامو"، سبعة جزائريين يترقبون أي إجراءات جديدة من قبل الإدارة الأمريكية لإنهاء اعتقالهم المتواصل منذ تفجيرات 11 سبتمبر 2001 التي استهدفت برج مركز التجارة ومبنى البنناغون، على غرار العديد من المعتقلين الآخرين من مختلف الجنسيات بشبهة الإرهاب، حيث أوضح فاروق قسطنطيني، في تصريح لـ«الخبر»، أمس، أن "كل المعلومات المتوفرة تتعلق بإجمالي العدد المتبقي من المساجين الجزائريين، دون وجود أي معطيات أخرى تخص أوضاعهم الصحية، أو ظروف احتباسهم، أو آجال إطلاق سراحهم، باعتبار أن الاتصالات مع هؤلاء الرعايا الجزائريين انقطعت منذ مدة طويلة، بالرغم من كل المساعي التي قمنا بها بغرض متابعة أوضاعهم، لاسيما فيما يتعلق بالجانب الإنساني"، مردفا بالقول: "حتى المعلومات الزهيدة التي كنا نستقيها من المنظمات الحقوقية الأمريكية التي كانت تجتهد في نقل أوضاع هؤلاء المساجين الجزائريين من حين لآخر، أصبحت شبه معدومة، في ظل انقطاع الاتصالات بين هذه المنظمات والمعتقلين."

وفي هذا السياق، استنكر قسطنطيني عدم تسجيل أي تجاوب من السلطات الجزائرية، وعلى رأسها مصالح وزارة الخارجية، لتحريك ملف غوانتانامو، حيث أن "كل محاولات اللجنة للتنسيق مع مسؤولي هذه الأخيرة سقطت في الماء، بفعل عدم وجود أي تجاوب مع المساعي الهادفة إلى تبين مصير رعايا جزائريين تم اعتقال الأغلبية الساحقة منهم فقط على أساس الشبهة، ودون ارتكابهم أي جريمة تتعلق بالإرهاب، بدليل توصل الإدارة الأمريكية إلى قناعة إخلاء سبيل العديد منهم وترحيلهم باتجاه بلدهم الأم، واستفادة السواد الأعظم منهم فيما بعد من أحكام البراءة وانتفاء وجه الدعوى، بعد أن صدرت في حقهم أوامر بوضعهم تحت إجراء الرقابة القضائية من قبل قضاة التحقيق أصحاب الاختصاص الإقليمي."

وحسب قسطنطيني، فإن الآمال المتبقية بخصوص هؤلاء الجزائريين المحبوسين لا تعدو أن تكون اتخاذ السلطات الأمريكية قرارا بإطلاق سراحهم وترحيلهم نحو الجزائر، على غرار نظرائهم المرحلين بعد سنوات من الاعتقال، خاصة أن رئيس الولايات المتحدة الأمريكية التزم، في وقت سابق، بالتوجه نحو غلق هذا المعتقل بصفة نهائية قبل انقضاء فترة ولايته. علما أن بعض المعتقلين المستهدفين بالترحيل كانوا قد اعترضوا على ترحيلهم باتجاه الجزائر، تخوفا من التعرض لسوء المعاملة والمتابعة القضائية، مفضلين وجهات أخرى، على حد تصريحات المحامين الموكلين للدفاع عنهم، غير أن مجرى المحاكمات التي تمت عقب تسليم هؤلاء المرحلين انتهت في مجملها بإفادتهم بالبراءة.

فاروق قسنطيني يطالب بإقرار مادة حقوق الانسان في المدارس

رفض فاروق قسنطيني رئيس اللجنة الاستشارية لترقية حقوق الانسان، تقارير المنظمات الدولية التي تصنف الجزائر دائما في " الخانة الحمراء"، مؤكدا أن ملف المفقودين "طوي" نهائيا. وقال رئيس اللجنة الاستشارية لترقية حقوق الانسان خلال استضافته بפורوم الاذاعة الوطنية اليوم الاثنين، إن وضعية حقوق الانسان في الجزائر لا تزال " متواضعة"، مشيرا إلى أنه ضمن التقرير السنوي الذي سيرفعه إلى رئيس الجمهورية قريبا أهم العراقيل التي تحول دون ترقيتها وبناء دولة القانون وأهمها العراقيل البيروقراطية التي قال إنها " استعمرت كل المجالات"، غير أنه أكد أن وضعية حقوق الانسان في الجزائر تشهد تطورا من سنة إلى أخرى وأن الجزائريين بدون استثناء يتفقون على ضرورة بناء دولة القانون واحترام حقوق الانسان.

وانتقد فاروق قسنطيني تقارير المنظمات الدولية التي لا تتصف الجزائر ولا عوفيتها حقها ، متسائلا " إن كان لديها حسابات تريد تصفيتها مع الجزائريين؟"، وأكد أن جل هذه التقارير تبنى على معطيات بعيدة عن الواقع وتحليلاتها مجانية للصواب ، وذكر كيف أنها كانت تسمي محاربة الجزائر للإرهاب ، بمحاربة المعارضة المسلحة والمجتمع المدني لكن اليوم وبعد أن طال الارهاب بلدان العالم لم يعترفوا بخطئهم.

وفي سياق ذي صلة، استنكر قسنطيني استقبال السفراء الأجانب المعتمدين في الجزائر، لشخصيات وطنية أو وفودا سياسية خطاباتها لا تتماشى وحقيقة الميدان ، فينقلون إلى هؤلاء الأجانب أمورا تجرح في الجزائر وكأن بأيديهم مفاتيح الحل ، قائلا " كلنا جزائريين ونغير على الوطن "، مؤكدا أن سفراء الجزائر في الخارج لا يتدخلون في شؤون البلدان المستقبلية ولا يستقبلون وفودا من المعارضة ، فكيف بأبناء هذا الوطن يسيئون إليه أمام الاجانب؟ يتساءل قسنطيني الذي أضاف " يجب أن نكون مسؤولين عن خطاباتنا أمام المسؤولين الأجانب. "

وأكد أن أزمة انهيار أسعار النفط قد تسبب " ألما" اجتماعيا تستطيع الدولة الجزائرية تجاوزه من خلال الاجراءات الاقتصادية التي أقرتها، مشددا على ضرورة التخلص من التبعية للنفط والاستيراد، ولن يتأتى ذلك - حسب قسنطيني- إلا بترقية الفلاحة والصناعة والاعتماد على المنتج الوطني وترقيته ودعم الشباب لإنشاء مؤسسات مصغرة وتمكينهم من " الحق في الانتاج" ، مستشهدا بالتجربة الايرانية والتركية حيث يغطي فيهما الانتاج المحلي 85 بالمائة من الاستهلاك الداخلي.

ويرى رئيس اللجنة الوطنية لترقية وحقوق الانسان أن تدريس مادة " حقوق الانسان" في الابتدائيات كفيلة بالقضاء نهائيا على ظاهرة "العنف" في المجتمع الجزائري سواء كان ضد الأطفال أو ضد المرأة ، باعتبار حقوق الانسان مادة مقدسة تتعلم منها الناشئة مبدأ الاحترام.

وعن قضية المفقودين خلال المأساة الوطنية، قال قسنطيني إنها قضية جد معقدة، غير أن الدولة الجزائر وجدت حلا اعتبره " جزئيا" وهو تعويض عائلات المفقودين التي أكد أن أغليبيتها الساحقة قبلت بطي هذا الملف، مشيرا إلى أن بعض العائلات التي لا تزال تطالب بمصير أبنائها تحركها منظمة" غير معتمدة" تحول المتاجرة بهذا الملف وتستغله سياسيا للمطالبة بـ" الحقيقة" التي لا يمكن للعدالة أن تصل إليها بدون أدلة أو أرشيف ، فتحرك الدعوى العمومية لا يتم إلا بهما أو

عن طريق شكوى تحدد الأشخاص المسؤولين عن عمليات الاختطاف وهو ما لم تحدده العائلات التي تبقى تطالب بمصير أبنائها- يضيف قسنطيني.-

وعن سجناء المأساة الوطنية، أكد ضيف فروم الإذاعة الجزائرية ، لم يستبعد قسنطيني أن تشملهم إجراءات العفو في إطار المصالحة الوطنية ، مؤكدا أن فلسفة هذه الاخيرة تقول على استفادة أكبر عدد ممكن من تدابير المصالحة التي لن تستثني أحدا سيما وأنها حققت 95 بالمائة من أهدافها.

L'oranais, 17.12.2015, "Une image, une histoire, une mémoire": Nora Zaïr "expose" le drame des disparus.

Par B.Nourine

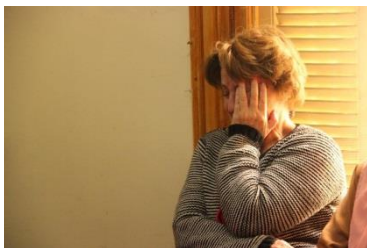
**"Dans mon rêve tu es venu me troubler.
Tu m'as dit : «Maman pourquoi ne m'as-tu pas
cherché ?».
Hélas, mon fils, si je le pouvais.
Pour toi je remuerais le monde entier.
Chaque soir, je pleure sur mon oreiller.
Je ne sais plus que faire où me diriger.
Je veux te revoir avant de m'en aller.
Je me sens mourir mais je t'attendrai."**



Un poème intense accroché à une porte. Une élégie d'une maman en douleur dont les yeux se sont taris des pleurs.

Le regard de l'artiste est bouleversé. Le projet se met en branle. *«L'idée met venu à partir d'un poème que j'ai lue. J'étais à Alger et je voulais rendre visite à un ami qui travaille au bureau du CPMDH. Sur la porte été accroché un poème, d'une maman de disparu.*

Cela m'a profondément touché et j'ai exprimé à mon ami ma volonté de faire un projet photos. Il était ravi par l'idée et il m'a expliqué que ces familles de disparus ne demandent que ça. Une année est passé et voilà ».



La journée des droits de l'homme sera l'occasion propice pour Nora Zaïr, la photographe oranaise qui monte, de faire une expo-photo sur les disparus. Sujet tabou par excellence.

«Avec l'aide du centre de documentation de SOS Disparus, j'ai rendu visite à quatre familles qui ont accepté de partager leurs douleurs avec moi Et j'avoue que c'était pas facile de faire des photos avec une telle émotion.

La grande partie de mon travail est consacré aux mamans de disparus, mais je n'oublierais jamais ce qu'une sœur aîné d'un disparu m'a dit "ma vie est brisé, je ne peux même pas me marier, ni avoir des enfants. A chaque fois que quelqu'un me demande en mariage, je vois les hommes qui ont pris mon jeune frère, la vie de toute une famille est brisé, la fissure grandit de jour en jour".

Mettre en valeur une douleur, une angoisse et des interrogations sans réponses n'a pas été une gageure pour Nora, tout comme pour Zohra, Esma et les autres de SOS Disparus.



Pour Esma, le but recherché par le vernissage est de “toucher un large public” et surtout de faire « *connaître l’ampleur des disparitions forcées en Oranie, durant la décennie noire, qui s’élève à 420 cas officiellement recensés et Oran détient la palme d’or de ce sinistre classement* ».

Sur le pourquoi de la démarche, Esma estime qu’une « *communication différente est peut-être plus efficace qu’un rassemblement devant le tribunal* ». Et cela semble marcher car un public non habitué s’est déplacé au siège de la LADDH d’Oran, lieu du vernissage. Aussi, les familles de disparus ont « *bien compris la démarche* » selon notre interlocutrice.

Ces familles, en grande majorité des mamans étaient en force, ce jour-là. Le silence, la douleur et les pleurs ont accompagné les quelques instants musicaux de Aziz, un chanteur engagé venu d’Alger.

Un moment fort où l’image convoque la mémoire pour que l’histoire n’occulte jamais.

تنتظر الترخيص منذ عامين: 10 أحزاب غير معتمدة تلتقي بمقر حزب بن واري, El Khabar, 19.12.2015

الجزائر: ف. جمال / 18 ديسمبر 2015



التقت أحزاب قيد التأسيس، أول أمس، بمقر حزب “نداء الوطن” الذي يرأسه علي بن واري، فيما أعلن “حزب السلام” أن مصالح الوزير الأول وافقت على طلب تقدم به ناطقه الرسمي لمقابلة الوزير الأول، عبد المالك سلال، قبل نهاية العام الجاري.

ولم يصدر أي بيان عن الاجتماع، الذي حضره ممثلون لـ 10 أحزاب سياسية جديدة تنتظر اعتمادها منذ أكثر من سنتين للبعث. ودعي إلى اجتماع الأحزاب غير المعتمدة النائب عبد الناصر حمداوش، عضو قيادة حماس. وأكد قيادي حماس أن دعم حزبه لنضال هذه الأحزاب، “يندرج ضمن الدفاع عن الحريات وحقوق الإنسان، ومنها الحقوق السياسية والمدنية”. وقال حمداوش إن حرمان أحزاب قيد التأسيس من الاعتماد “تميز غير دستوري بين المواطنين”، و”يتنافى مع حقوق المواطنة الكاملة”، مضيفا أنه “يدخل كذلك ضمن المواقف السياسية المخزية لهذه السلطة، التي تضاف إلى سجلها الأسود”. وحذر حمداوش من “الآثار السلبية لهذا القرار الذي يضر بسمعة البلاد وصورتها المتدهورة في مجال الحريات وحقوق الإنسان، ما يعرضها للابتزاز والتدخل الأجنبي”.

ومن جهته، أعلن “حزب السلام” قيد التأسيس، أن مصالح الوزير الأول استجابت لطلب تقدم به الناطق الرسمي للحزب للقاء الوزير الأول، عبد المالك سلال، ويتم ذلك قبل نهاية العام الجاري .

TSA, 21.12.2015, « Je ne peux pas dire que c'est Toufik ou Tartag qui ont ordonné de faire disparaître nos proches »

Par **Imad Boubekri**



Nassera Dutour est porte-parole de l'association des familles de disparus en Algérie, « SOS disparus ». Dans cet entretien, elle revient sur la question des disparus, l'ouverture d'enquêtes sur les disparitions forcées...

Les familles de disparus déposent des plaintes pour connaître le sort de leurs proches disparus depuis une vingtaine d'années. Est-ce qu'il y a des plaintes qui ont abouti ?

De la promulgation de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale et jusqu'à 2013, les procureurs de la République classaient systématiquement sans suite nos plaintes. Depuis 2014, une trentaine de cas sont en cours d'enquêtes. Certains procureurs généraux, notamment ceux d'Alger, de Médéa et de Boumerdès, ont ordonné aux procureurs de la République de plusieurs tribunaux de rouvrir les enquêtes. Il s'agit d'enquêtes préliminaires qui peuvent ne pas aboutir.

On ne peut pas dire que tous les procureurs ont fermé les dossiers mais jusqu'à maintenant il n'y a jamais eu de suite. Ce que nous avons comme éléments nous parviennent des procureurs et ils disent que les enquêtes sont en cours. Dans certains cas, les procureurs convoquent des témoins et les familles pour les besoins de l'enquête. Ils envoient ensuite le dossier à la police judiciaire pour continuer l'enquête. Pour le moment, aucun dossier n'a dépassé cette étape et aucune plainte n'a abouti. Donc, dire qu'ils ont ouvert des enquêtes sur la question des disparitions forcées c'est beaucoup dire. Il faut prendre ça avec des pincettes. On verra bien s'ils iront jusqu'au bout.

Combien de plaintes ont été déposées ?

Nous avons déposé au moins 5 400 plaintes. Nous avons l'impression qu'il y a une ouverture timide ces derniers mois. En ce qui me concerne, je renouvelle chaque année la plainte dans le cas de mon fils disparu. Lorsque j'ai eu des informations que mon fils serait en détention à Ouargla, j'ai renouvelé ma plainte mais je n'ai jamais eu de réponse. Je vais cesser de le faire auprès du procureur, je vais me constituer en tant que partie civile et m'adresser directement au juge d'instruction.

Vous déposez des plaintes contre qui ?

On dépose des plaintes contre X ou contre des agents de l'État. On a même déposé des plaintes contre des agents de l'État identifiés par les familles ou des témoins. Ce que je trouve bizarre ces derniers temps c'est le fait que certains procureurs généraux ordonnent à des Parquets de rouvrir des enquêtes dans certains dossiers. Dans l'affaire de Benjaâl, c'est nous qui avons écrit au procureur général d'Alger qui a ensuite ordonné de rouvrir le dossier car le procureur de Sidi M'hamed avait classé l'affaire et ne voulait rien entendre. Il évoque à chaque fois la Charte pour la paix et la réconciliation nationale. C'est un peu bizarre parce que la tendance politique actuelle est de dire qu'il n'y a pas eu de disparus et que le dossier est clos.

Pensez-vous que ces enquêtes ont une relation avec cette « guerre de clans » dont parlent les observateurs ?

On peut imaginer ça. Mais je n'ai aucun élément qui prouve cette thèse. On peut imaginer que grâce aux luttes intestines à l'intérieur du pouvoir on aura un jour la vérité. Le déclic peut venir de là. Quelqu'un, peut-être, finira par céder ou faire une erreur qui fera avancer le dossier. Actuellement, toutes les plaintes que nous avons déposées depuis 2014 sont en cours d'enquête selon les procureurs. Alors que bien avant cela, les mêmes procureurs nous fermaient la porte au nez et nous disaient que nous avons qu'à prendre les indemnisations. Jusqu'en 2013, ils nous disaient que la Charte pour la paix et la réconciliation nationale a réglé le problème.

Et pourtant, un texte d'application de cette Charte datant de 2006 interdit les poursuites judiciaires contre les agents de l'État...

Oui selon ce texte, nul n'a le droit de déposer plainte contre les agents de l'État. Mais personne ne peut nous enlever le droit à la vérité. C'est un droit indéniable. L'Algérie a ratifié les Conventions internationales relatives aux droits civils et politiques. Dans certains pays, malgré les lois d'amnisties, des généraux ont été jugés et condamnés.

Vous accusez qui ?

On peut dire que tous les corps constitués de l'État ont été impliqués dans ces disparitions forcées. Maintenant qui a ordonné et qui a été derrière cette politique de terreur ? Je pense que ce sont ceux qui détenaient les rênes du pouvoir à l'époque. Je ne peux pas dire que c'est Toufik ou Tartag qui ont ordonné ça. C'est tout l'appareil politique qui était derrière cette politique. On ne peut pas faire disparaître 6 400 personnes, selon les chiffres officiels, par des agents qui ont désobéi à leurs chefs.

Avez-vous encore de l'espoir ?

Oui, on a encore de l'espoir. C'est un peu ténu après tant d'années, mais on ne lâche pas. On continue de suivre les dossiers dans lesquels les procureurs généraux ont ordonné des enquêtes. Par ailleurs, je sais que même les pouvoirs du procureur général sont limités. D'ailleurs, il y a un procureur qui a dit à une mère de disparu, qu'il ne peut rien faire pour elle du moment qu'il n'a pas reçu l'ordre d'en haut. On a décidé de faire un rassemblement chaque mois devant l'APN pour exiger aux députés d'ouvrir un débat sur la question des disparus au sein de l'Assemblée. Il faut qu'ils jouent leur rôle. On les interpelle depuis le

29 septembre dernier pour dire que le dossier n'est pas clos. La Charte pour la paix et la réconciliation nationale accorde l'impunité aux agents de l'État qui ont fait disparaître des personnes dans les années 90, mais je suis convaincue qu'il ne peut y avoir d'État de droit sans la vérité et la justice dans le dossier des disparus.

**Liberté, 22.12.2015, Mme Christiane Taubira évoque l'affaire des moines de Tibhirine :
“Les familles des victimes veulent savoir”**



Christiane Taubira et Tayeb Louh, hier, lors d'un point de presse à Alger. ©Newpress

La procédure, dans l'affaire des moines de Tibhirine, suit normalement son cours et le travail se fait sans difficulté, a précisé la ministre de la Justice française.

Près de vingt ans après les faits, l'affaire des moines de Tibhirine revient de nouveau au-devant de l'actualité. C'est à l'occasion de la visite de Mme Christiane Taubira, ministre française de la Justice, que l'affaire de l'enlèvement, puis de l'assassinat en mai 1996 des sept moines trappistes du monastère de Tibhirine, du côté de Médéa, est remise sur le tapis. Pour la ministre française, “il est urgent” pour les autorités des deux pays de répondre aux attentes des familles, lesquelles, a-t-elle estimé, “veulent savoir ce qui s'est passé”.

Mme Taubira, qui répondait aux questions des journalistes lors d'un point de presse animé conjointement avec son homologue algérien, M. Tayeb Louh, a ajouté que “la coopération entre l'Algérie et la France est intense” sur ce dossier, rappelant que “des juges se sont rendus sur place”, dans le cadre de cette affaire, et que “la procédure suit son cours”. Elle a informé que “le travail se fait sans difficulté”, soutenant qu'il est “temps qu'on arrive au terme de cette affaire”.

Mme Taubira a appelé à la facilitation de la procédure, rassurant que cette même procédure “va aboutir bientôt”. Toujours dans le même ordre d'idées, la ministre française a souligné que “d'autres actes d'expertise sont à faire”, précisant que les autorités concernées “disposent de moyens et matériels nécessaires pour y parvenir”.

En mai 1996, un communiqué du Groupe islamique armé (GIA) avait évoqué l'affaire des moines. Le groupe terroriste avait revendiqué l'enlèvement et l'assassinat des moines. Une version qui n'a pas atténué pour autant la pression des autorités de l'Hexagone sur l'Algérie. Les déclarations de la ministre française de la Justice confirment cet état de fait. Au mois d'octobre 2014, le juge français antiterroriste, Marc Trévidic, accompagné d'un autre magistrat, a assisté à l'exhumation des crânes des moines pour les compléments de l'enquête. Le magistrat français avait alors exigé le transfert vers la France des prélèvements réalisés sur les dépouilles, une demande rejetée par les autorités algériennes.

Les familles des victimes avaient dénoncé ce qu'elles ont appelé “la confiscation des preuves par l'Algérie”. Mme Taubira a aussi évoqué la convention signée avec le ministre algérien de la Justice, estimant qu'elle entre dans le cadre “fixé par les chefs d'État des deux pays”, lors de signature de la Déclaration d'Alger sur l'amitié et la coopération entre l'Algérie et la

France de décembre 2012. Cette convention de coopération dans le domaine juridique intervient, a dit la ministre, “dans la vie quotidienne et dans l’action internationale que les deux pays auront à mener”.

Si la lutte antiterroriste reste le point cardinal de cette visite et de la convention elle-même, Mme Taubira a rappelé “les souffrances des Algériens” durant la décennie noire, saluant “le courage et le combat” mené contre le terrorisme. “Nous allons faire face d’une manière commune à ce défi terrible qui est le terrorisme”, a-t-elle annoncé, ajoutant que l’Algérie “a acquis une expérience et des instruments de lutte efficaces”.

Elle a estimé qu’il faut travailler avec l’Algérie “pour bénéficier de son expérience et afin de trouver des réponses idoines à ce fléau”. Elle a appelé à l’adaptation des moyens de lutte aux modes opératoires du terrorisme. “Nous devons gagner la bataille contre le terrorisme, en l’étranglant par la confiscation de ses moyens financiers, logistiques, militaires et sa capacité de se répandre partout”, a-t-elle ajouté, soulignant qu’“il n’y a pas de raison de se révéler vaincu face au terrorisme”. “Nous allons mettre fin au détournement des instruments de partage et de dialogue au profit de la terreur”, a encore dit Mme Taubira, appelant à intensifier le travail “en commun et ensemble” pour y parvenir.

Elle a informé que les deux pays vont continuer à partager des informations nécessaires dans ce domaine.

M. M

فرنسا تضغط : "وزيرة العدل الفرنسية تحدثت عن" حرص عائلاتهم على معرفة الحقيقة، El Khabar, 22.12.2015،
على الجزائر برهبان تبيحيرين



أعلنت وزيرة العدل الفرنسية، كريستيان توبيرا، عن وجود خبرات جديدة في قضية رهبان دير تبيحيرين ينتظر إجراؤها. وقالت إن عائلات رجال الدين المسيحيين الذين قتلوا في 1996، "تريد أجوبة بشكل عاجل" حول ظروف اغتيالهم.

سئلت توبيرا، أمس، خلال ندوة صحفية مشتركة مع وزير العدل، الطيب لوح، بالعاصمة، عن مصير ملف تبيحيرين بعد الخبرة التي أجراها القاضي الفرنسي المتخصص في قضايا الإرهاب، مارك تريفيديتش، على جماجم الضحايا بعد استخراجها من القبور بالمدينة، العام الماضي، فقالت: "تمت إجراءات بخصوص هذه القضية بالتعاون بين الجانبين، وتنقل قاض فرنسي إلى الجزائر لهذا الغرض كما تعلمون، وفي كل مرة وقع فيها مشكل كنا نتدخل. والسيد الوزير (لوح) وأنا عازمان على التدخل لتسهيل التعاون عندما يقتضي الأمر".

وأوضحت توبيرا أن ملف الرهبان كان محل بحث بينها وبين وزير العدل الجزائري، دون أن تعطي تفاصيل. كما لم تقدم تفاصيل عن الخبرات المرتقبة التي ستجرى في الموضوع. ومن المعروف أن التعاون حول هذا الملف توقف بسبب رفض السلطات الجزائرية نقل عينات من رفات الضحايا إلى فرنسا لإخضاعها للتحليل بالمخابر المحلية. وقد تعاملت مع طلب تريفيديتش بهذا الخصوص على أنه انعدام ثقة في القدرات الجزائرية على تسيير الملف علميا.

وعن الرعايا الفرنسيين الذين انخرطوا في الإرهاب، قالت وزيرة العدل الفرنسية إن المعلومات الأمنية تتحدث عن وجود 600 فرنسي في جبهات المعارك التي يسيطر عليها "داعش" في سوريا والعراق، وأن ألفي فرنسي انضموا إلى التنظيم الإرهابي، بينما قتل 145 منهم وعاد 250 إلى فرنسا. وأفادت بأن غالبية الجهاديين الفرنسيين حديثو العهد بالدين الإسلامي. وشددت توبيرا على حرص الحكومة الفرنسية على معرفة قوة "داعش" بدقة والثروة التي يملكها ومصادر تمويله.

وحول نفس الموضوع، ذكرت توبيرا، في كلمة سبقت التوقيع على اتفاق قضائي مع لوح، أن فرنسا "مطلوبة بربح معركتها مع الإرهاب وخفقه بحرمانه من مصادر التمويل. الإرهاب يملك التكنولوجيا والمال الذي يسمح له بترهيب الحشود، ولعلنا أن ندمر الحاضنة التي يستعملها لتجنيد الشباب في صفوف الإرهاب.. علينا أن نتعامل من دون رحمة مع الإرهاب وأن نكون فعالين ويقظين". وتستند توبيرا هذا التشدد في الحديث عن الإرهاب، من الترتيبات الأمنية التي اتخذتها حكومتها منذ اعتداءات باريس 13 نوفمبر 2015

وانتقد لوح، في كلمته، "إعطاء الأفضلية لاعتبارات جيواستراتيجية وسياسية أو لمصالح اقتصادية ضيقة، على حساب الإرادة الحقيقية للقضاء على الإرهاب الذي يشكل جريمة حقيقية ضد الإنسانية، والذي يتعين مكافحته بكل صرامة ودون أية خلفيات، وإلا فإن المآسي الكبيرة التي خلفها وما يزال يخلفها في بعض مناطق العالم، من خلال دفع مئات اللاجئين فاقد الأمل تائهين في الطرقات، ستبقى راسخة في ضميرنا الجماعي".

وعن مصير الجزائريين الذين لازالوا في معتقل غوانتانامو، قال لوح: "بناء على اتفاق مع الولايات المتحدة الأمريكية، تم تسليم 18 جزائرياً أحيوا بعدها على القضاء، بعضهم استفاد من البراءة والبعض الآخر أدانتهم المحكمة". وأوضح أن العدد الإجمالي للجزائريين بالمعتقل الأمريكي المتواجد في كوبا، هو 26، ومن بقي في المعتقل هم محل إجراءات لتسليمهم، حسب لوح.

للإشارة، يتضمن الاتفاق القضائي الثنائي "تبادل المعارف والتجارب، لمرافقة جهود عصرنة إصلاح العدالة"، حسبما جاء في وثيقة لوزارة العدل الجزائرية. ويتعلق الأمر أيضا بإصلاح السياسة العقابية، وإثراء نصوص وقوانين محاربة الإرهاب

والتكفل بالقصّر، والتبادل بين خبراء القانون. وقالت توبيرا إن الاتفاق يصب في “إعلان الجزائر”، وهي المذكرة التي صدرت خلال زيارة الرئيس فرانسوا هولاند الجزائر نهاية 2012.

Rapporteur, 23 décembre 2015, Justice / Tragédie nationale: Lueur d'espoir pour les familles des disparus

Écrit par : Younès Saâdi

Légalement fermé en 2006, date de la mise en application des dispositions de la charte pour la paix et la réconciliation nationale, le dossier des personnes disparues durant la décennie 1990 revient au-devant de la scène et donne une lueur d'espoir aux familles des victimes, qui réclament toujours justice et vérité.

La nouveauté, signalée par l'association SOS Familles de disparus, consiste dans le changement d'attitude des procureurs de la République. Ces derniers, contre toute attente, acceptent de recevoir les plaintes des familles de disparus. Mieux encore, ils ordonnent l'ouverture des enquêtes pour connaître le sort de ces personnes qui n'ont plus donné signe de vie depuis leur arrestation par les services de sécurité. Au cours des six derniers mois, une dizaine de plaintes ont été acceptées par les procureurs dans la seule wilaya d'Alger, nous a indiqué la porte-parole du Collectif des familles de disparus, Nassera Dutour, qui note aussi que d'autres cas sont signalés dans les wilayas avoisinantes. Agréablement surprise par cette nouvelle, elle espère que les procureurs de la République sur tout le territoire national auront l'audace de rouvrir ce dossier en vue de soulager les proches des personnes disparues. « C'est pour la première fois, depuis la promulgation des dispositions de la charte pour la paix et la réconciliation nationale, que des procureurs acceptent de recevoir les familles des personnes disparues et ordonnent la réouverture des enquêtes », a-t-elle déclaré. Le changement, selon elle, n'est pas seulement dans la réouverture des dossiers, mais aussi dans le comportement des procureurs. « Les familles convoquées par les procureurs ont senti un changement d'attitude à leur égard », a-t-elle indiqué. « Elles sont biens reçues et bien traitées.

C'est une bonne nouvelle pour nous », s'est-elle réjouie. S'agit-il d'une réelle ouverture ou d'une simple opération de marketing ? Mme Dutour n'a pas de réponse ferme, mais croit qu'une lueur d'espoir existe. « Nous n'avons pas assez d'éléments pour en faire une lecture précise, mais nous sentons un début de changement », a-t-elle affirmé. Toutefois, elle a précisé que ni les pouvoirs politiques ni la justice n'ont pris attache avec son association pour discuter de cette question. « En tant qu'association, nous sommes totalement ignorés. Les contacts se font avec les familles directement », précise-t-elle. Devant ce changement, SOS Familles de disparus ne compte pas rester en marge. Elle pense déjà à la convocation des familles des victimes à des réunions pour faire le point sur la situation. « Nous allons aller à des réunions pour connaître le nombre exact de familles convoquées et discuter des modalités de suivi de ce dossier », explique notre interlocutrice, qui n'écartera pas le recours au dépôt massif de plaintes par les familles et les proches des personnes disparues. « Il est possible qu'on aille vers un dépôt massif de plaintes par les familles de disparus pour motiver la justice à faire son travail », a-t-elle informé, avant de rappeler que son organisation poursuit son travail au niveau des institutions des Nations unies chargées des droits de l'homme pour faire valoir la cause des familles de disparus. Elle cite dans ce cadre le Comité des droits de l'homme des Nations unies. Cependant, l'optimisme de Nassera Dutour n'est pas partagé par le président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (CNPPDH), maître Farouk Ksentini, qui affirme ne pas être informé de ces réouvertures. « Je n'ai pas cette information », a-t-il répondu à la question de Reporters. « Je

ne sais pas si les pouvoirs publics ont l'intention de rouvrir ce dossier », a-t-il ajouté. Sur le plan légal, il estime que les procureurs ne peuvent pas rouvrir les dossiers des disparus. « Les dispositions de la charte pour la paix et la réconciliation nationale ont fermé ce dossier. Il n'est plus possible de parler de ça », a-t-il expliqué, avant d'estimer nécessaire l'intervention du ministre de la Justice. « Je pense que le ministre de la Justice doit s'exprimer sur le sujet pour éclairer l'opinion publique », a-t-il indiqué.

الجدل يعود حول رهبان تبجحين والمفقودين : قسنطيني: الجيش بريء وملف المفقودين Echrouk, 23.12.2015, طواه ميثاق السلم

كشفت التصريحات التي صدرت عن وزيرة العدل الفرنسية، كريستيان توبيرا، في ختام زيارتها للجزائر، أن الطرف الفرنسي يرفض غلق ملف رهبان تبجحين، برغم انقضاء نحو عشرين سنة من عمر هذه القضية.

وجاءت زيارة توبيرا، لتؤكد هذا الأمر الذي لطالما سمم العلاقات بين الجزائر وباريس، حتى في الفترات التي عاشت فيها على وقع الاستقرار، وقالت توبيرا بصريح العبارة إن "الوقت حان لكي يعرف أهالي الضحايا حيثيات اغتيال ذويهم"، مشيرة إلى أنها اتفقت خلال الزيارة مع المسؤولين الجزائريين على ضرورة تسهيل مجريات التحقيق العالقة منذ تشريح جماجم الرهبان في العام المنصرم.

ومعلوم أن السلطات الفرنسية كانت قد عينت القاضي المختص في قضايا الإرهاب، مارك تريفيديتش، للتكفل بالتحقيق في القضية، التي تعود أطوارها إلى مارس 1996، وقطع التحقيق أشواطاً وصلت حد استخراج رفات الضحايا ليتم فحصها من قبل مختصين فرنسيين، إلا أن الملف لم يشهد تقدماً منذ العام 2014.

فأين يكمن المشكل إذن؟

يرى رئيس اللجنة الاستشارية لترقية وحماية حقوق الإنسان، فاروق قسنطيني، أن الطرف الفرنسي يبحث عن أشياء تعجيزية: "هم يبحثون (الفرنسيون) في ظروف اغتيال الرهبان بعد 25 سنة، وعن الذين قتلوهم". ويؤكد قسنطيني: "الإرهابيون هم الذين اغتالوا الرهبان".

وبرأي فاروق قسنطيني، في اتصال مع "الشروق" أمس، فإن "الجزائر قالت كلمتها وليس لها ما تضيفه في هذه القضية، لقد جاء القاضي تريفيديتش وأنجز مهمته كما أراد.. ليس لهم بعد اليوم ما ينتظرونه، لأن الطرف الجزائري لم يقصر ولم يعرقل إجراءات التحقيق".

ويعتقد مستشار حقوق الإنسان برئاسة الجمهورية، أن "الفرنسيون أعطوا للقضية بعداً سياسياً، وهذه عاداتهم كلما تعلق الأمر بالجزائر. إنهم يريدون تشويه سمعة الجزائر. وبصراحة هم يبحثون عن إصاق التهمة بالجيش الجزائري، ويسقطونها عن الإرهابيين"، وأضاف قسنطيني متسائلاً: "ما الفائدة آنذاك في أن يقوم الجيش بعمل من هذا القبيل؟

واتهم قسنطيني جهات فرنسية بمحاولة توظيف هذه القضية في الانتخابات الرئاسية المرتقبة في العام 2017: "هناك أطراف فرنسية ليس لها الشجاعة الكافية لتصرح بما تخفيه. نحن نقترّب من موعد الاستحقاق الرئاسي في فرنسا، ولذلك يحاولون إخراج هذه الورقة علها تساعد في كسب أصوات في ذلك الاستحقاق".

وفي سياق ذي صلة، نفى قسنطيني أن تكون العدالة الجزائرية قد فتحت تحقيقات في ملفات المفقودين خلال "المأساة الوطنية"، كما اصطلح عليها ميثاق السلم والمصالحة الوطنية.

وكانت نصيرة ديتور، وهي المتحدثة باسم جمعية عائلات المفقودين في الجزائر، قد أكدت في حوار صحفي، أن نحو ثلاثين ملفاً يتعلق بالمفقودين قد تم فتح تحقيقات بشأنها في 2014، وهو الأمر الذي كان مرفوضاً من قبل وكلاء الجمهورية إلى غاية 2013، الأمر الذي اعتبر مناقضاً لما تضمنه ميثاق السلم.

وأوضح قسنطيني: "في حدود علمي لم يفتح ملفاً، وما تقوله هذه السيدة لا أساس له من الصحة، كما أن الجرائم تسقط بالتقادم بعد عشر سنوات، فضلاً عن أن تدابير المصالحة الوطنية تمنع متابعات قضائية من هذا القبيل".

وتنص الفقرة الثانية من المادة 45 من الميثاق على: "لا يجوز الشروع في أي متابعة، بصورة فردية أو جماعية، في حق أفراد قوى الدفاع والأمن للجمهورية، بجميع أسلاكها، بسبب أعمال نفذت من أجل حماية الأشخاص والممتلكات، ونجدة الأمة والحفاظ على مؤسسات الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية. يجب على الجهة القضائية المختصة التصريح بعدم قبول كل إبلاغ أو شكوى".